



Tabac et structure

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 8 septembre 2003

Merci de votre réponse du 04.09.2003. Une autre question me vient en tête si la structure où est accueilli mon fils n'a pas les moyens financiers pour aménager le salon (dit bureau des éducateurs) quels peuvent être mes exigences ?

Puis-je exiger que les éducateurs fument dehors.

Réponse :

Oui, vous pouvez exiger que l'on ne fume pas dans les espaces fréquentés par les enfants.

Les articles R.3511-9 et R.3511-10 du [code de la santé publique](#) sont très clairs à ce sujet.